

lui serait très-utile. Nul n'est tenté de regretter un acte de cette nature. Une satisfaction, transportée à un autre, donne lieu à l'exercice de la charité en vertu de laquelle a lieu cette cession : il reste à savoir ce que l'on perd en substituant un acte de charité à la satisfaction elle-même.

La charité est la reine des vertus. Se dépouiller pour un si noble motif, c'est tout simplement de l'héroïsme : satisfaire pour autrui, au péril d'encourir les peines auxquelles on veut l'arracher, est un élan sublime, digne de la plus grande récompense ; car devant Dieu notre mérite est en raison directe de notre charité. La mesure de notre charité est la mesure de notre vertu.

Tout est bénéfique pour nous dans le culte des morts ; et une bouche éloquente nous adresse ces consolantes paroles : " Les œuvres de piété que vous exercerez à leur intention accroîtront vos propres mérites... Vous accélerez leur gloire, vous préparez la vôtre ; vous les mettez en possession du ciel ; vous vous rendez dignes de le posséder. Dieu vous fait un mérite personnel de votre charité : *Faites du bien au juste, dit-il, vous en trouverez la récompense. La miséricorde revient à celui qui la fait.*

ORAISON.

Seigneur, infiniment bon, nous vous supplions d'avoir pitié de l'âme de vos serviteurs et de vos servantes, et après les avoir délivrées de la corruption de cette vie mortelle, de leur donner part au salut éternel. Par Jésus-Christ Notre-Seigneur, etc.

FIN.